

Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, la solution pour une pêche artisanale durable?

Une fois encore, les services des pêches océaniques ont inscrit sur leur liste de priorités les dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, et ce, en rapport avec les questions de sécurité en mer et de sécurité alimentaire. Entre les mois de mars et juin de cette année, la Section développement de la pêche côtière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) a construit 42 DCP et a mouillé 21 d'entre eux dans trois Etats et Territoires insulaires océaniques : 33 DCP côtiers ont été construits pour Kiribati, avec un DCP mouillé pour chacune des 11 îles qui composent l'archipel. Les 22 autres DCP ont été stockés en vue d'être mouillés ultérieurement sur d'autres sites. Six DCP ont été construits et mouillés au large sur six sites différents au Samoa, et trois DCP ont été construits et mouillés au large sur trois sites à proximité de Majuro aux Îles Marshall. Plusieurs projets de DCP pourraient être lancés dans un avenir proche pour le compte d'autres États et Territoires insulaires océaniques.



Construction de DCP côtiers à Tarawa (Kiribati).

Pourquoi les DCP ancrés sont-ils à nouveau demandés par les pêcheurs côtiers océaniques ? En réalité, ils en ont toujours eu besoin. Depuis le milieu des années 1980, dès le lancement des premiers projets de DCP par la CPS, les pêcheurs artisans océaniques adhèrent aux nouveaux concepts et apprécient l'utilisation pratique des DCP ancrés dans leurs propres activités de pêche. Les DCP ancrés augmentent les chances de capturer du poisson et permettent de centraliser les opérations de pêche. Les pêcheurs n'ont plus à explorer de grandes zones pour chasser les bancs de poissons, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation. Ce seul facteur encourage les pêcheurs à utiliser des DCP ancrés, d'autant plus que le prix des carburants est actuellement élevé dans la région océanique. Le facteur

sécurité entre également en jeu : en cas de problèmes de moteur, il y a de grandes chances que d'autres bateaux se trouvent à proximité pour porter assistance, et dans l'hypothèse où des bateaux ne retournent pas au port à l'heure prévue, on peut retracer leur route du port jusqu'au site d'ancrage du DCP, ou inversement. De plus, les DCP ancrés sont complémentaires des aires marines protégées (AMP) côtières dans le sens où ils offrent d'autres sites de pêche et permettent aux stocks récifaux de se reconstituer.

Problèmes de financement

Peu de parties prenantes disposent de fonds renouvelables pour financer les programmes de mouillage de DCP. Le plus souvent, les DCP sont mouillés seulement si des fonds sont mis à disposition. Par conséquent, les mouillages de DCP se font par intermittence, tandis que les plans d'entretien et les plans de soutien sont quasiment inexistantes. Ces deux ou trois dernières années, plusieurs services des pêches océaniques ont vu stagner leurs programmes de mouillage de DCP du fait de la nécessité d'un travail très en amont pour mobiliser des fonds. Les devis concernant les matériaux de construction et les dépenses de logistique pour les programmes de mouillage de DCP devaient être établis suffisamment à l'avance et être soumis pour accord avant d'être incorporés au budget de l'exercice financier suivant. C'est la raison pour laquelle de nombreux États et Territoires insulaires océaniques ont demandé à relancer leurs programmes de mouillage de DCP. La Section développement de la pêche côtière de la CPS les a aidés à identifier leurs besoins en matériel et à obtenir des devis des fournisseurs.



DCP côtier mouillé à proximité de l'île de Banaba (Kiribati)



DCP de type océan Indien ancré à trois milles marins de Ajaltake à Majuro (Îles Marshall).

Les parties prenantes ont probablement eu des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour deux raisons principales. L'une d'entre elles est que plusieurs DCP n'ont pas eu la durée de vie espérée. Par conséquent, les potentiels à long terme des DCP ne pouvaient pas être démontrés dans le but de convaincre les contrôleurs budgétaires et les bailleurs de fonds que les DCP étaient des outils pratiques pour les pêcheurs. La faible durée de vie des anciens modèles de DCP était en grande partie due à leur manque de résistance aux intempéries, à la fragilité des points de raccordement du système d'ancrage, à un manque de moyens financiers pour mener à bien un programme de mouillage de DCP, et au vandalisme.

La seconde raison est que les parties prenantes n'ont pas fourni suffisamment d'informations prouvant l'efficacité des DCP en termes de captures et d'incidence sur la sécurité alimentaire. Dans de nombreux cas, lors de l'examen critique du budget de l'État, les parlementaires se sont interrogés sur le bien-fondé du financement de dispositifs dont la durée de vie ne justifie pas le coût. Des organisations non gouvernementales et des organismes bilatéraux d'aide financière ont exprimé les mêmes réserves. Très peu de services des pêches ou d'associations de pêcheurs des pays océaniques ont tenu des journaux de pêche sur les activités relatives aux DCP, lesquels auraient pu être exploités pour démontrer les avantages que les communautés locales de pêcheurs retirent des DCP.

Collecte des données concernant les activités relatives aux DCP

La Section développement de la pêche côtière de la CPS effectue actuellement un travail considérable en collaboration avec les services des pêches océaniques afin de faire valoir l'importance de la collecte des données concernant les DCP. La collecte de données est devenue une priorité des programmes de mouillage de DCP. Les agents des services des pêches océaniques vont former les pêcheurs sur la manière de remplir leurs journaux de pêche. Ils les informeront et leur expliqueront comment leur contribution peut permettre d'obtenir des financements et d'améliorer la gestion des activités de pêche autour des DCP. Plusieurs options sont testées afin de simplifier la saisie des données dans les journaux de pêche par les pêcheurs, tout en fournissant toujours suffisamment d'informations pour bien gérer les pêcheries.

Un autre regard sur les types de DCP

Depuis que l'efficacité des DCP a été prouvée en termes de développement de la pêche hauturière artisanale dans la région océanique, la CPS a été chargée d'apporter son expertise et les informations techniques nécessaires aux travaux de perfectionnement des DCP. La difficulté est de concevoir des DCP



Réunion d'information avec les agents de la Direction des ressources marines des Îles Marshall sur les travaux relatifs aux DCP et sur l'importance de la collecte de données.

solides et à moindre coût qui pourraient résister entre trois et cinq ans aux pires conditions météorologiques affectant la zone tropicale de l'océan Pacifique. Si cela était possible, les pêcheurs qui passent beaucoup de temps en mer auraient souhaité que les DCP restent dans l'eau de manière permanente, le problème étant que plus le modèle de DCP est résistant, plus il est cher, et les parties prenantes océaniques ne peuvent pas se permettre d'installer des dispositifs coûteux.

Un travail collectif a été effectué afin de déterminer quels types de DCP, à la fois rentables et résistants, sont les plus adaptés à la région. Plusieurs manuels et supports de formation sur les DCP fournissent des détails techniques concernant les études de sites, la construction, le mouillage et l'entretien des DCP. Les deux modèles recommandés en vue d'être adoptés à l'échelle régionale sont le DCP de la CPS à bouée-espar et le DCP de la CPS de type océan Indien. Ces deux modèles ont un prix raisonnable et peuvent durer plusieurs années s'ils sont construits et entretenus dans le respect des normes. On donne la préférence au DCP de type océan Indien car il est plus facile à construire et moins coûteux. Quiconque possède des connaissances rudimentaires en matelotage peut monter un DCP de type océan Indien. La dernière version de ce dispositif est un excellent DCP mouillé au large, qui a une durée de vie comprise entre trois et cinq ans (ou plus). En revanche, il est nécessaire qu'un chaudronnier chevronné fabrique et soude les plaques pour assembler un DCP à bouée-espar. Le bouée-espar exerce une plus forte tension sur le mouillage et nécessite un entretien plus régulier qu'un DCP de type océan Indien.

Malgré les efforts déployés pour produire des modèles de DCP résistants et abordables, d'autres priorités et de nouveaux paramètres sont apparus. Il a été auparavant suggéré que les DCP attirent davantage de poissons lorsqu'ils sont mouillés à quatre ou cinq milles marins des récifs situés du côté exposé de la barrière et lorsqu'ils sont espacés entre dix et douze milles nautiques les uns des autres. Cela se vérifie pour la pêche commerciale à grande échelle, notamment pour la pêche à la senne et à la canne, car les grands navires doivent récolter au moins 20 tonnes de poissons par DCP pour être rentables. L'espace autour des DCP doit aussi être dégagé afin que ces navires puissent mener leurs opérations de pêche en toute sécurité. Cependant, en ce qui concerne la pêche commerciale artisanale, 10 à 20 tonnes de poissons sont suffisantes, bien que, lorsqu'ils sont parfaitement opérationnels, les DCP puissent attirer jusqu'à 100 tonnes de poissons, qu'ils soient situés au large ou près des côtes. Il n'est pas entièrement vrai que les DCP côtiers ne sont pas productifs. Ils peuvent être aussi efficaces pour les pêcheurs artisanaux que les DCP au large peuvent l'être pour la pêche industrielle. Le même principe s'applique dans les deux cas de figure : tout dépend des espèces ciblées et de l'endroit où les DCP sont mouillés.

Les DCP côtiers

Plusieurs services des pêches océaniques ont réexaminé leurs programmes de mouillage de DCP pour y intégrer les DCP côtiers ainsi que les DCP au large, et ce, pour plusieurs raisons : l'augmentation du prix des carburants, les problèmes de sécurité en mer pour les petites embarcations, et la demande croissante des pêcheurs ayant des embarcations non motorisées et des pirogues à faire partie des plans de développement de la pêche. Comme la plupart des pêcheurs ayant des embarcations non motorisées habitent des zones rurales ou des îles périphériques, il a été décidé qu'un nouveau modèle de DCP serait conçu, qui serait non seulement résistant et abordable mais aussi facile à construire et à mouiller dans ce contexte. Ce dispositif serait composé de matériau léger et d'un plus petit dispositif d'ancrage, de manière à ce que le système entier puisse être transporté et mis à l'eau à l'aide des embarcations disponibles dans les îles périphériques.

Bien que l'on donne la préférence au DCP de la CPS de type océan Indien, les pêcheurs des îles périphériques ont des difficultés à les mouiller car le dispositif d'ancrage est trop lourd et trop volumineux. Ces pêcheurs ne possèdent pas d'équipement pouvant soulever de lourdes charges, ni d'embarcations suffisamment grandes pour mettre à l'eau les DCP. Il faudrait attendre l'arrivée d'un navire commercial, et cela serait trop contraignant et coûteux pour les associations de pêcheurs ruraux et des îles périphériques qui voudraient conduire des programmes de mouillage de DCP à long terme.

Les pêcheurs des îles périphériques peuvent facilement acheter le matériel, construire, mouiller et entretenir les DCP. Les associations de pêcheurs peuvent participer directement à l'exécution de leurs propres programmes de mouillage de DCP, à condition que les DCP soient modifiés de manière à pouvoir être mouillés à partir de bateaux à moteur hors-bord, type d'embarcation habituellement utilisée dans les îles. Il s'agit d'un des sujets d'étude de la Section développement de la pêche côtière de la CPS, qui teste actuellement différents modèles de DCP côtiers. Les progrès sont notables et on a identifié plusieurs des points essentiels à améliorer. Il faut à présent davantage de temps pour évaluer la durée de vie de ces modèles. Les résultats seront publiés dès qu'ils seront disponibles.

Pour de plus amples informations :

William Sokimi

Chargé du développement de la pêche à la CPS

WilliamS@spc.int

ou Michel Blanc

Conseiller en développement de la pêche côtière, CPS

MichelBl@spc.int